

Séance n° 37 du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,  
le vingt-six du mois de juin à vingt heures,  
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé  
dans sa salle habituelle de l'hôtel de ville,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire,  
en session ordinaire.

**AR Prefecture**

046-214601270-20250626-CM25062602-DE  
Reçu le 04/07/2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 17 juin 2025

Date d'envoi par courrier électronique : 20 juin 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS (14) : M. Jean-Marie COURTIN, Mme Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, Mme Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, Mme Christine OUDET, Mme Dominique SCHWARTZ, Mme Delphine COMBEBIAS, M. Jean-François VARGUES, Mme Nicole ESPAGNAT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, Mme Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (4) ET ÉTAIENT ABSENTS (8) : M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Alain DEJEAN), M. Nicolas GARCIN (pouvoir n° 1 à Mme Nicole BRUNEAU), Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ (absente), Mme Cécile CASTELNAU (absente), M. Nicolas QUENTIN (absent), Mme Fabienne GABET (absente), M. Philippe DELCLAU (pouvoir n° 1 à M. Jean-François VARGUES), M. Lionel BURGER (absent), Mme Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent), M. Pascal CHARPENTIER (pouvoir n° 1 à Mme Christine OUDET), M. Patrick PARANT (absent).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

Assistait également à cette séance M. Guillaume LOISELEUR des LONGCHAMPS, rédacteur principal territorial.

## 02 – Cantine scolaire municipale – Tarifs 2025-2026

M. Lionel MAURY propose à l'assemblée d'adopter comme suit les grilles des tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 :

	2024-2025			2025-2026		
	Ticket de cantine et animations périscolaires 12h15-13h50		Total	Ticket de cantine et animations périscolaires 12h15-13h50		Total
Repas enfant	3,20 €	Q.F. = 0,40 €	3,60 €	3,20 €	Q.F. = 0,40 €	3,60 €
	3,30 €	Q.F. = 0,55 €	3,85 €	3,30 €	Q.F. = 0,55 €	3,85 €
	3,45 €	Q.F. = 0,60 €	4,05 €	3,45 €	Q.F. = 0,60 €	4,05 €
Repas adulte	8,00 €	-----	8,00 €	8,00 €	-----	8,00 €
Intervenants MJC			5,50 €			5,50 €

Il est rappelé que, depuis l'année scolaire 2011-2012, les tarifs incluent une modulation assujettie au quotient familial :

\* 0,40 € pour un quotient familial inférieur à 650.

\* 0,55 € pour un quotient familial allant de 650 à 850.

\* 0,60 € pour un quotient familial supérieur à 850.

Les familles refusant de communiquer leur quotient familial (ou les éléments permettant de le calculer) se verraient appliquer le tarif le plus élevé.

Il est rappelé que la prestation « Animations » fait partie intégrante de la participation demandée aux familles au titre du ticket de cantine et ne revêt donc pas un caractère optionnel. Il s'agit désormais d'une « animation périscolaire incluant le repas ».

**AR Prefecture**

046-214601270-20250626-CM25062602-DE  
Reçu le 04/07/2025

Il convient d'en délibérer.

**Mme Christine OUDET : l'écart demeure faible entre ces trois tarifs de repas pour enfant.**

**D'autres communes appliquent une différence plus importante entre leurs tarifs et multiplient les tarifs : très difficile à gérer dans le cadre d'une régie à base de tickets.**

**Projet d'instituer un tarif à un euro comme au Vigan-en-Quercy ?**

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

\* adopte les grilles des tarifs de la cantine scolaire pour 2025-2026 telles que détaillées *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le 2 juillet 2025.

*Le Maire,*

*Jean-Marie COURTIN*

Certifié exécutoire compte tenu :

\* de la transmission en préfecture selon visa ci-dessus ;

\* de la publication selon visa ci-dessus.

*Le Maire,*

*Jean-Marie COURTIN*

